

# Quelle destination pour le domaine de Fabrégas ?

**PATRIMOINE** De nombreux projets sont prêtés au site et à la bâtisse, mais le conservatoire devra élaborer un cahier des charges préalable à toute décision

« De nombreuses personnes et structures viennent régulièrement aux nouvelles pour savoir ce que l'on compte faire du domaine de Fabrégas. C'est un signe extrêmement positif des attentes que suscite ce dossier. Les responsables du conservatoire du littoral eux-mêmes se sont déclarés agréablement surpris du potentiel du domaine. » Marc Vuillemot est conscient de toutes les attentes existant dans le domaine de Fabrégas. Mais, notamment en matière d'agriculture, la commune prend soin de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), producteur et/ou restaurant bio, chambres d'hôtes, et même récemment jardins familiaux... « On entend parler de nombreux projets pour la bâtisse et ses sept hectares classés en zone agricole, mais à ce jour, il est très prématuré d'annoncer quoi que ce soit. »

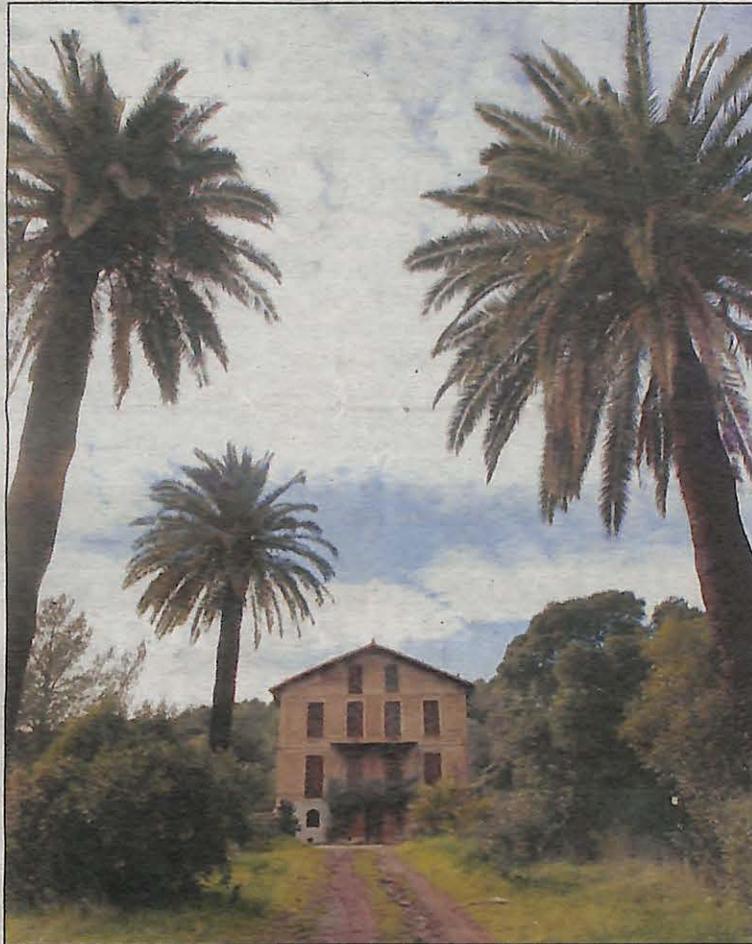
## Réhabilitation, fréquentation...

Pour l'heure, la cession de la propriété du conseil général au conservatoire est en cours de finalisation. Une fois les derniers actes administratifs obtenus, le conservatoire mènera lui-même plusieurs études sur le site. « Celles-ci porteront sur la faune et la

flore ainsi que sur la réhabilitation de la bâtisse ou encore les possibilités en matière de fréquentation du public », explique Céline

Chicharo, chargée à la ville de conduire le dossier « Domaine de Fabrégas ».

Un cahier des charges sera alors



**S'il suscite beaucoup d'attentes et de rumeurs, l'avenir du domaine de Fabrégas ne sera pas fixé avant des phases d'étude et de réflexion.**

(Photo Éric Estrade)

remis à la commune, en même temps que la gestion des lieux.

« Un comité de pilotage sera créé, et aura la charge d'étudier les différentes possibilités de destination du site », ajoute Céline Chicharo.

Est-ce à dire que les différents échanges sur le sujet, menés notamment par le conseiller général Gilles Vincent, auront été précipités ou vains ? « Non, répond Marc Vuillemot, toutes les discussions déjà engagées seront utilisées dans la réflexion. Le conseiller général peut bien sûr s'intéresser à la situation, mais il sait bien que nous devons tous nous conformer au mode d'emploi que nous donne le conservatoire du littoral ».

## Des objectifs quand même

Si la destination précise du do-

maine de Fabrégas est donc encore à définir, Marc Vuillemot a quand même en tête des intentions claires : « Il ne faut pas que le domaine soit figé, sanctuarisé, sous prétexte de préservation, au contraire. Le public seynois a toujours fréquenté les lieux, et doit continuer à le faire. Il faut donc éviter une appropriation monofonctionnelle, trop fermée ».

Pour le maire de La Seyne, la renaissance tant attendue du domaine de Fabrégas doit « s'inscrire dans une démarche d'intérêt général incluant à la fois la préservation, la valorisation et la fréquentation de ce site patrimonial et historique très important. »

Délais administratifs, d'études, de réflexion et de travaux repoussent probablement à de longs mois, voire plusieurs années, l'aboutissement du projet. Mais le jeu en vaut la chandelle.

**PHILIPPE ZAMARI**

[pzamari@varmatin.com](mailto:pzamari@varmatin.com)

## Le « plus » Natura 2 000 ?

L'extension en projet de la zone « Natura 2 000 » six-fournaise aux côtes seynaises (notre édition du 8 mai) pourrait également avoir des retombées sur la réhabilitation du domaine de Fabrégas.

« Ce serait un atout supplémentaire, estime Céline Chicharo. Accéder à ce programme européen permettrait peut-être d'obtenir des moyens supplémentaires, et surtout de bénéficier d'une connaissance plus fine, et scientifiquement plus pointue, de l'écosystème de notre territoire. »